



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMPJ-2024-10-20

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE « ACTION EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE » AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE POUR LE PROJET « LES JOURNEES EN FAMILLE » DU POINT D'ACCUEIL SOCIAL SISTERONAIS

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT que le Point Accueil Social Sisteronais, en coopération avec le Centre Médico-Social de Sisteron, organise depuis 2022, les « Journées en Famille » sur deux dates en période estivale. Ce projet regroupe plusieurs prestataires privés pour la mise en place d'actions sur ces deux journées à profit des familles. Pour les prochaines éditions, la commune de Sisteron, via sa structure du PASS devient porteuse du projet, sur le plan organisationnel et financier.

La structure du Point d'Accueil Social Sisteronais est éligible à une aide financière pour organiser une action en faveur de l'enfance et de la famille.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention au département à hauteur de 6 176 € D'après le plan de financement ci-après :

CD04	6 176 €	80%
COMMUNE	1 544 €	20%
Cout Total du Projet	7 720€	100%

ARTICLE 2 : Les crédits seront prévus au budget 2025

ARTICLE 3 : Ampliation sera adressée à :

- Madame le Préfet des Alpes de Haute Provence
- Madame le Receveur Municipal de Sisteron
- Les représentants des partenaires cités dans la présente décision

Fait à Sisteron, le 9/12/2024

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 09/12/2024 à 15h54

REÇU EN PREFECTURE
le 09/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20241209-2024_10_20D